

25.09.2020, par Marie Parvex

Des parlementaires valaisans interpellent Berne.

PESTICIDES ET RIVERAINS Mathias Reynard vient de déposer une interpellation au Parlement fédéral. Elle est cosignée par trois autres Valaisans.



Le conseiller national socialiste Mathias Reynard vient de déposer une interpellation au sujet de la santé des riverains des cultures spéciales. Elle est cosignée par le Vert Christophe Clivaz et les PDC Sidney Kamerzin et Benjamin Roduit.

Cette action parlementaire fait suite à notre enquête sur la santé des riverains des cultures publiée lundi. Des dizaines de témoins y racontaient les symptômes dont ils souffrent les jours de traitement ou lors de la saison des traitements. La plausibilité du lien entre ces symptômes et les pesticides était reconnue par plusieurs médecins et toxicologues.

Une évaluation qui prendra entre dix et quinze ans

Dans notre édition de mardi, la majorité des politiciens valaisans (conseillers nationaux et chefs de groupe au Parlement cantonal) reconnaissent que cette situation est problématique. Lorsqu'il répondra à cette interpellation, le Conseil fédéral devra par exemple expliquer pour quelles raisons la Suisse ne prévoit pas d'introduire des distances entre les cultures et les habitations alors que cela a été fait en France. L'Europe a introduit la protection des riverains dans un nouveau calcul des risques qui doit être appliqué lors de l'homologation des pesticides.

Le problème, c'est que la nouvelle évaluation des centaines de substances qui sont sur le marché prendra entre dix et quinze ans. Dans l'intervalle, les produits peuvent être pulvérisés juste à côté des habitations, à moins que des distances de précaution ne soient introduites.

Le gouvernement suisse devra aussi dire si des études épidémiologiques sur la santé des riverains seront conduites et si des seuils de toxicité des substances pulvérisées dans les cultures ont été définis pour les riverains et les agriculteurs. Pour l'heure, à notre connaissance, ce n'est pas le cas.